



ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008

Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU 30 MARS 2019

Le Président, Monsieur Jean-Pierre Lieubray, déclare ouverte la séance à 9h32. Il accueille les membres de l'assemblée, les remercie d'avoir répondu présents à l'assemblée générale annuelle et annonce l'ordre du jour : rapport moral, rapport financier, candidatures au poste de syndic, rapport des commissions, intervention de Monsieur le Maire, questions de l'assemblée et vote.

Le Président procède à la lecture du rapport moral de l'année 2018 (en annexe). Le rapport financier 2018 et le budget prévisionnel 2019 sont ensuite présentés par Monsieur Philippe Mahoudo, Président de la Commission Finances.

COMMISSION FINANCES

Monsieur Mahoudo rappelle le statut de l'association. Cette dernière est sous le « Régime des collectivités publiques », ce qui limite la flexibilité d'action et les possibilités d'éventuellement dépasser les lignes budgétaires, d'où la présentation d'un Budget souvent supérieur au réalisé.

En 2018, la commission Finances a poursuivi son action de mise en conformité de l'association au regard des obligations et évolutions légales et sociales liées à son statut d'employeur, en préparant, notamment, la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu de notre secrétaire.

Les frais de fonctionnement de notre association sont en effet essentiellement liés à la nécessité d'avoir un secrétariat pour nous permettre d'assurer la mission de l'association.

Ces dépenses de fonctionnement (18 075,50€ en 2018) restent cependant bien maîtrisées, stables par rapport à 2017 (18 020,06€) et inférieures aux dépenses budgétées (-3 194€ vs Budget) ce qui génère un excédent de 1 332,45€, affecté en report à nouveau (Réserve) pour l'exercice 2019.

Pour 2019, le Budget a été construit afin de répondre aux orientations suivantes :

- Soutenir les missions de l'association en soutenant l'action de notre secrétaire (relation avec les membres de l'association, conformité liée au statut de l'association, suivi des opérations courantes) par une légère augmentation du nombre d'heures de travail allouées,
- Permettre et soutenir les initiatives de convivialité du quartier par le maintien d'un poste « autres services extérieurs » supérieur au réalisé 2018,
- Et bien sûr, tenir compte des contraintes comptables liées à notre statut (budget souvent supérieur au réel).

C'est donc un Budget de prévision de dépenses en hausse de 1,3% par rapport à celui présenté pour 2018 qui a été établi. Compte tenu de cette faible hausse du Budget et des réserves existantes, il n'a pas été prévu cette année, d'augmentation de la taxe syndicale.

Le Président propose à Madame Alexandra Rigaud et Monsieur Patrice Bellocq, candidats au poste de syndic, de venir se présenter.

Madame Alexandra Rigaud :

« Alexandra Rigaud. J'habite au 10, avenue du Chesnay et ai emménagé à la Châtaigneraie en 2018 avec mon mari et ma fille de 5 ans. J'aime beaucoup le jardinage et j'apprécie la communication avec les gens. J'ai été Présidente du Conseil syndical du 4 rue Yves du Manoir à Vaucresson pendant plusieurs années. J'aime donner de mon temps libre afin d'améliorer notre cadre de vie et je souhaite intégrer les commissions Boisement et/ou Environnement. »

Monsieur Patrice Bellocq : *« Patrice Bellocq. J'habite au 38 de l'avenue du Chesnay à La Celle Saint Cloud. Je suis Expert - Chef de Projet et prescripteur de matériel à Enedis (le distributeur d'électricité), bientôt à la retraite. Je suis arrivé à La Celle Saint Cloud à l'âge de 2 ans en 1960 et y ai vécu presque toute ma vie (près de 55 ans), d'abord à la résidence de Bel-Ebat, puis depuis 1995 à La Châtaigneraie. Mes motivations pour devenir syndic sont que:*

- *je souhaite consacrer une partie de mon temps libre pour aider à conserver à la Châtaigneraie son cadre de vie agréable et tenter d'en améliorer la convivialité,*
- *je souhaite mettre au service de l'association mon bon sens, mon éthique et ma bienveillance et mes quelques compétences techniques ainsi qu'un peu de temps de travail, comme je l'ai déjà fait et le fais encore dans d'autres associations,*
- *je suis intéressé de participer à la commission Environnement dont les objectifs convergent avec mes motivations dans la lutte contre le réchauffement climatique et l'évolution de nos modes de vie vers quelque chose de plus durablement humain. »*

Les commissions de syndicats et leurs actions au cours de l'année sont ensuite présentées par leurs présidents.

COMMISSION ACCUEIL

Madame Olivia Le Prado remercie tout d'abord les membres de sa commission pour l'esprit sympathique et convivial qui y règne. Elle rappelle le but de cette commission qui est d'accueillir les nouveaux arrivants, dans la mesure du possible le plus rapidement possible après leur installation à la Châtaigneraie (il arrive qu'il y ait un décalage entre les emménagements et les informations transmises par les notaires). Elle précise que si, dans l'assemblée, se trouvent de nouveaux arrivants, ils ne doivent pas hésiter à se faire connaître auprès d'elle pour qu'elle puisse les accueillir.

Madame Le Prado informe qu'en 2018, 23 nouveaux propriétaires sont arrivés à la Châtaigneraie : ce chiffre est en légère baisse par rapport à 2017.

A chaque visite d'accueil par un des membres de la Commission, un livret est remis, incluant le cahier des charges et les règles de l'association. La présidente de la Commission rappelle qu'elle encourage les propriétaires et les habitants de la Châtaigneraie à accueillir leurs nouveaux voisins et les invite à ne pas hésiter à signaler leur arrivée auprès de la Commission Accueil (accueil@chataigneraie.info). Elle indique que la Fête des Voisins aura lieu le 24 mai 2019 et invite tout le monde à y participer.

COMMISSION BOISEMENT

Monsieur Daniel Messiaen prend la parole et informe que cette année, la Commission Boisement est intervenue à 28 reprises. Elle a rendu :

- 13 autorisations d'abattage d'arbres (avec 7 demandes de programme de replantation)
- 11 demandes de taille de haies débordantes qui ont été exécutées.

Monsieur Messiaen rappelle qu'il faut entretenir ses haies de clôture (les branches représentent un danger pour les piétons) et qu'il est nécessaire de les tailler environ 2 fois par an. Il précise qu'en cas de litige avec son voisin, il faut favoriser le dialogue et ne pas hésiter à contacter la Commission qui peut jouer un rôle de conciliateur. En cas de persistance du litige, les coordonnées du conciliateur de Justice pourront être alors fournies.

Il rappelle aussi :

- qu'il est très important de respecter le coefficient de boisement ;
- qu'il faut contacter la Commission Boisement avant de décider d'abattre un arbre,
- que les haies ne doivent pas dépasser 2 mètres de hauteur en clôture sur rue comme en séparation des voisins (règlement municipal),
- que tout arbre doit être planté à une distance supérieure à 2 mètres de la clôture et 50 cm pour les arbustes (règlement municipal).

Monsieur Messiaen redonne les modalités de calcul du coefficient de boisement pour le quartier :

- Jusqu'à 400 m² de terrain : il faut un cumul de 20 cm de diamètre d'arbres pour 100 m²
- Au-delà de 400 m² de terrain : il faut un cumul de 30 cm de diamètre d'arbres pour 100 m²

Et donne ensuite quelques conseils pratiques sur les types d'arbres ou de haies à planter :

- Arbres à planter
 - Liquidambar (feuillage vert en été et pourpre en automne)
 - Ginkgo Biloba (feuillage jaune à l'automne)
- Haies
 - Pyracantha haie à boules rouges (en remplacement des thuyas)
 - Prunus à feuilles roses (feuilles piquantes)

Enfin, pour soigner sa haie, il recommande le mélange : or brun + chaux horticoles (1 sac d'or brun pour 4 poignées de chaux horticoles) et remercie l'assemblée pour son attention.

Le président de l'association, membre de la Commission Boisement, rajoute à l'intervention de Monsieur Messiaen que l'association est souvent sollicitée concernant la plantation d'essences adaptées à nos terrains argileux. Il précise que la plupart des plantes se satisfont très bien de ces sols argileux. Il convient de noter toutefois une sensibilité particulière des grands conifères, notamment suite aux épisodes de sécheresse de ces derniers étés, provoquant leur dépérissement avec un décalage de 2 voire 3 ans.

Pour les plantations d'arbres de hautes tiges, le Président suggère de penser aux :

- Hêtres comme les hêtres pourpres, tricolores ou à feuilles laciniées (très découpées) ;
- Erables avec des couleurs magnifiques en automne,
- Chênes, châtaigniers, charmes, ormes.

Il conseille également de penser aux arbres fruitiers à savoir les cerisiers, les pommiers, les pruniers, les noisetiers qui tiennent très bien.

Il recommande également, sur nos terrains pas toujours très grands, la plantation d'arbres au développement plus faible ou au feuillage moins opaque comme les aubépines, les sorbiers des oiseleurs aux fruits rouges, les savonnières avec leurs fruits en forme de petites lanternes jaunes ou les bouleaux à écorce blanche.

Enfin, il rappelle qu'il est demandé d'avoir des clôtures ajourées à 20% minimum et qu'il est possible de doubler les clôtures par une haie vive et s'amuser avec le choix des essences (autres que les thuyas qui sont décimés par les araignées rouges).

Concernant les haies vives, le Président suggère : les mahonias, les seringats, les céanothes aux fleurs bleues, les aucubas au feuillage persistant jaune et vert, les photonias avec leurs pousses de l'année rouge foncé, etc...

COMMISSION ENVIRONNEMENT – NUISANCES

En sa qualité de Présidente, Madame Catherine Réguer énonce le nom des membres de la commission : Marie-Madeline Calais, Nicole Cesselin, Lucile Lapalut et Jacques Franquet et les remercie pour leur investissement tout au long de cette année. Elle souhaite la bienvenue aux futurs nouveaux membres de la commission qui permettront de concrétiser d'autres projets au sein de la commission.

Madame Réguer va présenter les 3 principaux thèmes sur lesquels la commission a et va travailler, à savoir : la communication faite auprès des résidents de La Châtaigneraie, car vous informer est une priorité (I), les résultats du questionnaire "Assainissement" (II) et enfin les retours obtenus suite à la rencontre avec le proviseur adjoint du Pôle tertiaire du Lycée Corneille (III).

I – Vous informer : une priorité

Madame Réguer parlera d'abord de l'opération annuelle « *Nettoyons la Forêt* » (i), puis de la collecte des déchets (ii), de la rénovation thermique (iii) et enfin des forums que la commission va organiser prochainement.

i. Opération « Nettoyons la forêt »

Pour les nouveaux arrivants, elle précise le but de cette opération « *Nettoyons la forêt* » : il s'agit d'une opération de sensibilisation destinée essentiellement aux jeunes afin de leur faire prendre conscience de la fragilité de nos forêts et leur apprendre à les respecter. Madame Réguer précise que cette opération est également un moment de convivialité entre familles et voisins qui se termine par un goûter avec la remise d'un prix pour la collecte de l'objet le plus insolite (cette année : une pierre tombale pour animaux !).

Madame Réguer souhaite remercier tout particulièrement certains habitants de La Châtaigneraie qui organisent des opérations "nettoyage" tout au long de l'année et, ce, chaque année.

Elle rappelle que la communication de l'association se fait essentiellement par la diffusion de flashs : il est donc important de communiquer son adresse mail. Ces flashs peuvent par moments sembler redondants mais ces rappels nous sont souvent demandés par les habitants de La Châtaigneraie. Elle insiste tout particulièrement sur le flash concernant les rappels pour le bien-être de tous (respect des horaires pour les travaux et les tondeuses, pas de feu dans les jardins, j'éduque mon chien pour les aboiements et Médor éduque son maître pour le ramassage des déjections, le stationnement sur les trottoirs, etc...).

ii. La collecte des déchets

Madame Réguer informe qu'en 2019, la commission a diffusé plusieurs flashs sur la collecte des déchets et en diffusera prochainement d'autres. Elle rappelle que c'est VGP qui gère ce domaine et que des modifications vont arriver. Actuellement, le ramassage est fait par Nicollin pour LCSC, toutefois, un appel d'offre est actuellement en cours pour le choix du prochain prestataire.

Elle confirme que Versailles Grand Parc étudie la mise en place d'une tarification incitative pour les déchets (point évoqué lors de l'AG 2018 de l'association). Sept communes se sont portées volontaires, toutefois LCSC n'en fait pas partie. Concernant la tarification incitative, elle précise que cette dernière comprend généralement une part forfaitaire (donc fixe pour tous les usagers) et une part variable qui peut être plus ou moins importante selon les modalités retenues et calculée de différentes façons (sur la base du poids des déchets produits ou du nombre de levées ou du nombre de poubelles sorties ou du volume des bacs, etc.). A ce jour, la commission ne dispose pas d'informations sur le calcul retenu. Il est à noter toutefois que, pour les collectivités pratiquant déjà cette tarification, l'enquête de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie), publiée en 2016, a constaté une baisse des volumes : la quantité des ordures ménagères produite par habitant est passée en moyenne de 240 kg d'ordures ménagères/habitant (avant la tarification incitative) à 140 kg/habitant (après la mise en place de la tarification incitative). L'ADEME note également une amélioration du tri. Madame Réguer attire toutefois l'attention sur le risque d'augmentation des déchets sauvages avec ce type de tarification. A travers ses différents flashs, la commission souhaite donc aider les résidents de La Châtaigneraie à réduire leurs déchets, mieux trier et changer leurs « mauvais » comportements, d'où :

- 1^{er} flash pour donner quelques informations et chiffres sur le tri et la réduction des déchets ;
- 2^{ème} flash sur le bac jaune et le bac vert ;
- 3^{ème} flash sur le bac marron et le compostage ;
- 4^{ème} flash sur les apports volontaires (déchetteries, le verre, les déchets toxiques, le textile ...) ;
- 5^{ème} flash sur le calcul de l'impact financier (facturation à blanc en 2021) avec au final, un quiz pour tester les acquis !

Enfin, Madame Réguer précise que si certaines personnes souhaitent enrichir leurs connaissances dans ce domaine, il est possible de participer à des ateliers organisés par l'association ETIK ET ACT. Ces ateliers ont lieu environ tous les deux mois à la médiathèque de Louveciennes. Elle invite également chacun à aller visiter un centre de tri (les dates des portes ouvertes seront communiquées dès qu'elles seront connues).

iii. La rénovation thermique

Madame Réguer informe, par ailleurs, que la commission va également diffuser une documentation sur la rénovation thermique émise par l'Agence locale de l'énergie et du climat de St Quentin (ALEC SQY) dont le rôle est de conseiller et d'informer le particulier sur la rénovation énergétique des maisons, l'amélioration des systèmes de chauffage et de production d'eau chaude et l'installation d'énergies renouvelables. Elle précise que ces conseils sont donnés de façon neutre et indépendante. C'est une association loi 1901 qui ne se fait pas rémunérer. Pour ceux qui le souhaitent et qui ont réalisé un audit énergétique chez eux, Madame Réguer leur conseille de le soumettre à l'association pour une analyse. Une permanence est assurée le vendredi à Bougival (07.82.51.15.93), en revanche il n'y a pas de déplacement à domicile.

iv. L'organisation de forums

Enfin, Madame Réguer informe que l'association va proposer prochainement deux forums :

- Le 1^{er} sur « *les insectes de nos jardins* » afin de nous permettre, entre autres, de différencier le frelon asiatique du frelon européen, mais aussi de savoir comment respecter les abeilles et préserver les insectes utiles à notre jardin.
- Le second fera suite aux réponses sur le questionnaire « *assainissement* » et proposera d'échanger vos expertises et bonnes pratiques concernant cette problématique.

Enfin, elle précise que toutes ces informations sont mentionnées sur le site de l'association : <https://www.chataigneraie.info/>

II – Le questionnaire « Assainissement »

Madame Réguer rappelle que le questionnaire s'est déroulé du 7 décembre 2017 au 30 juin 2018 avec 3 campagnes de relance. Fort des réponses transmises, deux cartographies (affichées dans la salle) ont été établies : une cartographie n°1 permettant de visualiser l'ensemble des réponses et une cartographie n°2 permettant de visualiser l'ensemble des incidents.

i. Cartographie n°1 : l'ensemble de vos réponses

Madame Réguer commente la cartographie n°1. Sont indiqués en *rouge* : les maisons qui ont rencontré des incidents, en *vert* : les maisons où tout va bien et en *gris* : les personnes sans incident mais arrivées trop récemment.

Madame Réguer fait remarquer qu'il y a eu deux grandes périodes propices aux inondations : mai/juin 2016 et l'été 2017. Les rues et allées en forte pente ont été précisées en jaune.

Madame Réguer informe qu'il y a eu seulement **144** réponses, soit **24%** de réponses (base de plus de 600 foyers concernés). Elle regrette de ne pas avoir obtenu un taux de réponses plus élevé car il est difficile de classer les « non réponses », ces dernières pouvant avoir 4 origines possibles :

- Tout va bien donc je m'abstiens de participer,
- Je n'ai pas communiqué mes coordonnées à l'association,
- Je n'ai pas internet ou je ne suis pas à l'aise et notre questionnaire était en ligne,
- Ma maison n'est pas aux normes, je reste discret.

Cette première cartographie permet de constater toutefois que quelques zones sont plus touchées que d'autres, à savoir le bas de l'avenue Boileau et le bas de l'avenue des Gressets (situées en contre bas du quartier) et le haut de l'allée La Fontaine à proximité de la résidence Bois Fontaine. Il y a également une zone verte, l'avenue de Verdun. Enfin, il est à noter que, sur ces 144 réponses, seuls 81 incidents nous ont été signalés, soit 56% des réponses.

ii. Cartographie n°2 : la visualisation de l'ensemble des incidents.

Madame Réguer informe que six catégories d'incidents ont été remontées et codifiées en code couleur sur la cartographie n°2, à savoir en *rouge* : les inondations et infiltrations de sous-sol, en *bleu* : l'humidité sur les murs, en *marron* les odeurs nauséabondes, en *jaune* : les fissures, cloques et tassements, en *vert* : une inondation mais uniquement dans le jardin et en *gris* : les problèmes de canalisations dans la maison.

Au niveau de la répartition de ces incidents, les raisons sont les suivantes : **72%** : inondation et infiltration de sous-sols par eau de pluie ou eau usée, **11%** : humidité sur les murs, **9%** : fissures et/ou cloques sur façade, **6%** : odeurs nauséabondes, **1%** : inondation dans jardin et **1%** : canalisations défectueuses dans la maison.

Si l'on étudie l'incident majoritaire « *inondation et infiltration sous-sol* », il s'agit pour **71%** d'eau de pluie, **12%** d'eau usée et **17%** ne l'ont pas précisé. Il est à noter que **64%** des incidents se sont renouvelés (dont **16%** notent une augmentation de la fréquence) et **22%** des incidents déclarés semblent avoir été résolus définitivement.

iii. Les causes et solutions préconisées

En étudiant ces réponses, les **3 causes** évoquées semblent être :

- Dame nature : sols argileux, passage de rus,
- L'habitation : par manque d'entretien des canalisations, ancienneté de la bâtisse, problèmes d'aération, ...
- Le réseau d'évacuation, par endroit saturé, en sachant également que peu de rues ont la séparation des eaux de pluie et eaux usées.

Les solutions préconisées sont multiples (Madame Réguer remercie d'ailleurs Monsieur Vignon pour le schéma explicatif qu'il a adressé à la commission) qui répondent au cas par cas mais qui ne se sont pas toujours révélées efficaces, donc certaines sont listées ci-après de manière non exhaustive, à savoir : pompe à déclenchement automatique – puisard – curetage des rigoles et nettoyage des canalisations – pose d'aération – veiller aux racines d'arbres – ne pas bétonner le jardin – intervention de la voirie sur certaines canalisations – séparation des eaux pluviales et usées – clapet anti-retour – drainage – récupération de l'eau de pluie

Madame Réguer informe que cette étude a été présentée à Monsieur Jean-Christian Schnell, Maire-Adjoint en charge de ce dossier à la Mairie, afin de la croiser avec le plan d'évacuation des eaux et de savoir où La Châtaigneraie se positionnait au niveau du schéma directeur de l'assainissement. Ce dernier est en « standby » car VGP reprend le dossier de l'eau à partir de janvier 2020.

Enfin, Madame Réguer informe que l'association va organiser prochainement un forum « *Echanges d'expérience et bonnes pratiques* » afin de partager ensemble et permettre à ceux, arrivés nouvellement, de découvrir les particularités faisant le charme de notre quartier (la date du forum sera communiquée dès que la commission connaîtra les disponibilités des professionnels intervenants). D'ailleurs Madame Réguer demande si, dans la salle, certaines personnes disposeraient de ce type de compétence et accepteraient d'intervenir.

III- Lycée Corneille Pôle tertiaire (anciennement lycée Colbert)

Madame Réguer informe que certains membres de la commission ont rencontré, le 15 mars dernier, Madame Laurence David (proviseur adjoint) afin de faire un point sur ce dossier. A ce jour le lycée compte environ 400 élèves répartis dans les filières suivantes : Bacs professionnels, Bac STMG (sciences et technologies du management et de la gestion), BTS Banque et BTS négociation et relation clients en alternance.

Depuis quelques années, l'association a signalé au précédent proviseur les gênes occasionnées par les comportements des lycéens dans le quartier, malheureusement sans beaucoup de succès. Il est à noter que cette année, la nomination d'un assistant « *prévention sécurité* » au sein de l'établissement, a permis de limiter les débordements signalés jusqu'ici. Toutefois, à chaque rentrée scolaire, les messages sur le respect de l'environnement doivent être répétés et répétés aux nouveaux arrivants (environ 140). Madame David a donc proposé à l'association de participer et animer un des ateliers présentés lors des journées d'intégration. Madame Réguer invite tous ceux qui le souhaitent, à faire part de leurs remarques et préconisations auprès de l'association afin que celles-ci soient évoquées lors de ces ateliers.

Madame Réguer remercie l'auditoire pour son attention.

COMMISSION COMMUNICATION

Le Président rappelle que la Commission Communication a pour but d'informer et d'aider les habitants de la Châtaigneraie au travers de différents supports et animations qui sont :

- **Le Vide-greniers**

Le président informe que l'association va organiser, sous réserve de l'obtention des autorisations administratives, un vide-greniers qui se tiendra le 6 octobre prochain.

- **La fête des Voisins :**

La fête des voisins aura lieu cette année le vendredi 24 mai 2019.

Elle est à l'initiative de chacun et permet de partager un verre, un repas. Il s'agit d'une occasion unique pour faire la connaissance de ses voisins

- **Le site Internet de la Châtaigneraie : www.chataigneraie.info**

Il comprend des informations pratiques qui sont mises à jour régulièrement : les coordonnées des commissions, les annonces entre particuliers (annonces non marchandes), les liens utiles, les événements, les actualités et la rubrique « Coin des familles ».

- **La page Facebook : Association syndicale de la Châtaigneraie**

Le président rappelle que vous pouvez devenir ami de la page Facebook « Association syndicale de la Châtaigneraie » et encourage les habitants de la Châtaigneraie à faire vivre cette page au travers de photos, d'anecdotes et/ou de commentaires postés.

COMMISSION SECURITE-CIRCULATION

Madame Marie-Madeline Calais, qui préside ces deux commissions, remercie tout d'abord les membres des commissions ainsi que Violaine de Kerautem pour le travail effectué au cours de cette année. Concernant le Commission Sécurité, elle présente le bilan de l'année 2018, les actions en cours pour 2019 et fait quelques rappels.

1. COMMISSION SECURITE

i. Les tendances en 2018

Madame Calais indique que le nombre d'infractions en 2018 est très légèrement inférieur à celui de 2017. Les vols et vandalisme de véhicules, les cambriolages et les vols sans violence sont en légère baisse. En revanche, les vols avec violence sont en hausse, comme c'était déjà le cas en 2017. Elle précise que les types d'infractions en nombre décroissant sont : les vols de véhicules à moteur (2 ou 4 roues), les vols sans violence, (escroqueries, vols dans la rue ou par ruse), les cambriolages (dont les 2/3 dans les habitations) et les vols avec violence, qui heureusement se trouvent en fin de liste.

ii. Pour 2019

◆ Concernant la vidéo-surveillance

Madame Calais rappelle que la première étape consistait à « ceinturer la ville » ce qui est fait maintenant en très grande partie. Une deuxième étape est en cours d'étude et consiste à équiper les établissements scolaires et publics. Pour le quartier de La Châtaigneraie, il serait prévu une caméra au Lycée Corneille – Pôle Tertiaire et un équipement de deux caméras à l'angle de l'Allée Jules Verne et de l'Avenue de Verdun (1 de chaque côté de la rue car elles seront installées sur les poteaux existants). Enfin, il serait également prévu de renforcer le nombre de caméras nomades (au nombre de 3 actuellement).

◆ Concernant un accord de coopération avec la Police Municipale de Bougival

Dans le but d'améliorer la sécurité de tous et de mutualiser les ressources de Police, un accord de coopération avec la Police Municipale de Bougival est en projet. Les forces de Police Municipale de Bougival pourraient intervenir sur la commune.

◆ Concernant la participation citoyenne avec la Mission Prévention et Communication (située à Versailles)

Ce programme comprend le programme VOISINS VIGILANTS. Les flashes envoyés sont issus d'échanges d'informations transmises par ces services et/ou par vous-mêmes. En effet, les malfaiteurs n'étant jamais à court d'idée, il est important de partager au maximum les modes opératoires pour éviter de se faire arnaquer de nouveau. C'est donc une coopération réciproque qui est dans l'intérêt de tous et vos témoignages sont précieux.

iii. Quelques rappels

Madame Calais procède enfin à quelques petits rappels déjà mentionnés les années précédentes :

- Redoubler de précautions et de vigilance concernant les « vols à la fausse qualité ». Les scénarios inventés par les « acteurs » sont de plus en plus élaborés... Ainsi, récemment à La Celle saint Cloud : des malfaiteurs, se faisant passer pour des policiers, ont réussi à obtenir les numéros, dates de validité et cryptogrammes de la carte bleue de la victime par téléphone. **Attention : jamais la police ni votre banque ne vous demanderont vos informations bancaires par téléphone !**
- Ne laissez pas entrer (en aucun cas, sans surveillance) les démarcheurs qui se présentent chez vous. Les « flyers » comportant des adresses ne sont pas officiels. C'est de la publicité, il faut donc être très méfiant s'il est envisagé de contacter une des sociétés mentionnées.
- Ne pas indiquer d'informations personnelles sur les réseaux sociaux (dates et lieux de vacances, coordonnées téléphoniques, etc...).
- Fermer vos issues lors de vos déplacements et même si vous êtes à l'étage ou dans votre jardin.
- Être « VOISINS VIGILANTS » : avoir un « œil » attentif sur ce qui se passe chez vos voisins notamment lorsqu'ils sont absents.
- Penser à transmettre à la Police vos dates de vacances et vos coordonnées, à travers l'opération « Tranquillité Vacances ». La police fait des rondes et dépose dans votre boîte aux lettres un « papillon » mentionnant la date de ses passages.
- Appeler le 17 le plus vite possible en cas d'incident vous concernant ou dont vous êtes témoins.
- Si vous êtes victime d'une atteinte contre vos biens pour laquelle l'auteur vous est inconnu, ne pas hésiter à rédiger une « pré-plainte » sur internet. Il faudra ensuite aller au commissariat de votre choix, dans le délai d'une semaine, pour signer ladite plainte. Cela vous permet de gagner du temps (NB : attention à préserver les traces ou indices éventuels pour qu'ils restent exploitables par la police).

2. **COMMISSION CIRCULATION :**

i. **Le bilan de 2018**

◆ *Avenue de Verdun*

Madame Calais informe qu'un courrier a été envoyé, le 12 juin 2018, à Monsieur le Président du Conseil Départemental (Monsieur Bédier) lui faisant part des difficultés et nuisances rencontrées par les riverains de cette avenue à savoir : limitation de vitesse à 50 KM/H non respectée, nuisances sonores et cohabitation des riverains, cyclistes, piétons et véhicules difficile et dangereuse en l'état. C'est une route dont la responsabilité est partagée entre la commune et le département. A ce jour, une demande de radar avec flash a été transmise au département.

◆ *Allée des Bocages*

Afin d'améliorer la visibilité des véhicules qui montent de l'Allée des Bocages pour tourner à droite dans l'avenue Pasteur, une bande jaune a été tracée sur ce virage. La commission regrette qu'elle soit un peu courte et a demandé à la Mairie son prolongement. Madame Calais espère que cela sera prochainement.

◆ *Bas de l'Allée La Forêt*

Beaucoup de personnes se rendant à la gare, se garent dans cette rue en empiétant sur les sorties de garage et en rendant les entrées ou sorties de véhicules très difficiles pour les riverains.

La Commission a proposé, à l'aide d'une enquête, la solution d'un stationnement avec marquage au sol (comme c'est déjà le cas dans le haut de la rue). Au vu du nombre important de réponses négatives, cette solution a été abandonnée. La Commission étudie une autre solution pour résoudre cette problématique.

ii. **Pour 2019**

◆ *Concernant l'allée La Fontaine*

La réfection de la chaussée (portion entre l'Allée Jules Verne et l'Avenue Duchesne) doit être réalisée en Juillet – Août 2019.

◆ *Concernant l'avenue de Verdun :*

Concernant sa demande d'installation d'un radar, la Commission espère que sa demande va rapidement aboutir. La restauration du banc et du sol près du bac de dépôt de verre a été également demandée.

◆ *Place Livia REV*

La Place Livia REV sera prochainement inaugurée lors de son fleurissement.

◆ *Concernant le bas de l'allée La Forêt*

Un marquage au sol du stationnement sera fait prochainement, si un consensus est trouvé.

iii. **Quelques recommandations**

Madame Calais fait part de quelques petites recommandations :

- Si vous le pouvez, garez votre voiture sur votre parking ou dans votre garage, cela vous évitera d'être victime d'un vol ou de vandalisme,
- Message de la part des piétons : « *Pour la sécurité de tous : Respectez la Zone 30, ils vous en remercient...* »
- Merci également de ne pas garer votre véhicule sur les trottoirs car force est de constater que cela arrive fréquemment...

Madame Calais remercie les membres de l'assemblée pour leur attention.

COMMISSION CONSTRUCTIONS

Frédérique Vial se présente et informe qu'elle assure, en collaboration avec Anne Zimmermann, l'intérim de la Commission Constructions. Elle fait remarquer que c'est toujours Jean-Gabriel Joly qui en est le président et que ce dernier reprendra ses fonctions dans le courant de l'année.

Madame Vial informe qu'en 2018, la Commission a traité 47 dossiers : 9 permis, 33 déclarations préalables (DP), 3 permis d'aménager et 2 divisions. La Commission n'a rendu que 2 avis défavorables.

Madame Vial fait quelques rappels :

- La Châtaigneraie est située dans le périmètre du Domaine de Versailles. Les demandes et permis sont donc soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France, ce qui fait passer le délai de réponse à 2 mois pour une DP et à 4 mois pour un permis,
- en cas de demande, il faut déposer les dossiers en quatre exemplaires pour la Mairie et en un exemplaire pour l'association, qui doit être adressé directement à l'Association Syndicale soit par mail, soit par courrier (à l'adresse du Secrétaire). En effet, l'Association Syndicale émet un avis qui est ensuite transmis à la Mairie et au demandeur,

Madame Vial précise que :

- l'emprise au sol maximum autorisée est de 20 % et la hauteur maximum au faitage de 9 mètres,
- il est nécessaire de bien indiquer sur les plans : les cotes, l'échelle et les points cardinaux ainsi que les distances avec les limites séparatives et la rue ainsi que les hauteurs,
- concernant le boisement : tous les arbres de hautes tiges sont protégés et sont soumis à une déclaration préalable en cas de demande d'abattage,
- il ne faut pas hésiter à demander conseil au service de l'urbanisme et à la commission Construction de l'Association syndicale afin d'éviter les retards d'instruction ou les refus,
- le cahier des charges de l'association stipule que les clôtures doivent être à claire-voie. Le PLU adopté en juin 2017 est encore plus explicite que le cahier des charges puisqu'il précise que les clôtures doivent être ajourées uniformément à hauteur de 20 % et les portails à hauteur de 10%.

Madame Vial remercie les membres de l'assemblée pour leur attention.

Avant l'arrivée de Monsieur le Maire, le Maire-Adjoint Jean-Christian Schnell, Délégué aux Espaces publics et à l'Environnement, présent dans la salle et habitant de la Châtaigneraie, accepte de faire quelques commentaires concernant les questions relatives à la circulation et l'environnement. Après s'être présenté, il tient à remercier les présidents de Commissions de l'association avec lesquels il travaille étroitement et qui sont force de propositions.

Concernant *l'avenue de Verdun* (la D307), Monsieur Schnell informe qu'en raison de la mise aux normes d'une canalisation (faite par le syndicat Aquavest), la D307 va être entière refaite. Concernant le contrôle de vitesse sur cette voie, il reconnaît qu'auparavant il y avait de temps en temps des contrôles de vitesse et qu'il y en a moins maintenant. Il confirme que la Mairie, sur la proposition de l'association, a demandé au Département d'installer un radar fixe. A ce jour, la Mairie n'a pas reçu de réponse du département, toutefois, il va réaborder ce sujet le 6 avril prochain, lors d'une réunion avec le département.

Concernant *la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de notre commune pour la sécheresse 2018*, Monsieur Schnell informe qu'une trentaine de dossiers ont été déposés. Ce nombre important de dossiers déposés laisse espérer que la commune obtienne cette reconnaissance. La commission chargée de statuer dessus, doit rendre son avis courant juin. Il précise que, dans l'hypothèse où l'état de catastrophe naturelle serait reconnu, les délais pour prévenir et faire jouer les assurances sont courts. Il demande donc à ceux, qui auraient déposé un dossier, d'être vigilants sur ce point.

Le Président donne alors la parole à Monsieur Olivier Delaporte, Maire de La Celle Saint-Cloud qui vient d'arriver.

Intervention de Monsieur le Maire Olivier Delaporte

Monsieur le Maire débute son intervention en faisant des commentaires sur le projet « Cœur de ville » (i), la création d'une médiathèque (ii), les autres projets envisagés pour la ville (iii) et enfin la mise en place d'une police municipale.

(i) Concernant le projet Cœur de Ville

Compte tenu des différentes communications faites par la Mairie dans le journal municipal, Monsieur le Maire ne souhaite pas réexpliquer ici le projet. Il précise toutefois que la phase de concertation en Mairie est presque arrivée à son terme. Près de 300 personnes sont venues s'exprimer auprès des élus qui tenaient des permanences afin de recueillir leurs remarques et observations. Monsieur le Maire précise que ce projet n'a rien de révolutionnaire. Il s'agit de remettre aux normes des bâtiments publics datant des années 60 (au regard notamment de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite) et de répondre aux besoins de nouveaux d'équipements (comme la création de crèches, d'une bibliothèque/médiathèque, de centres médicaux de santé, de locaux commerciaux, d'espaces de co-working, d'une brasserie, etc...) tout en tenant compte des contraintes spécifiques de la ville à savoir le respect de l'environnement (respecter le cadre verdoyant de la Celle Saint-Cloud), le stationnement, la volonté d'offrir des logements de qualité avec une architecture pas trop haute et de maintenir une voie traversante allant de la Poste, avenue Charles de Gaulle à l'Avenue Gustave Mesureur. La phase de concertation est donc arrivée à son terme et c'est la phase de mise en œuvre qui va démarrer prochainement avec le choix du traité de concession qui fera l'objet d'une signature fin 2019. Monsieur le Maire précise que ce projet a pour but de donner un plus grand dynamisme à cette zone de la ville et d'offrir des prestations supplémentaires aux Cellois.

(ii) Création d'une médiathèque

Dans le cadre de ce projet, une médiathèque va être créée dans le prolongement de la Mairie et va être installée dans des locaux libres de la Mairie qui ne sont plus utilisés à ce jour (en raison notamment d'une diminution des besoins de la Mairie en matière d'archivage et de personnel). Ce projet va coûter 3,4 millions d'euros mais sera autofinancé dans son intégralité.

(iii) Autres projets de la ville

Dans le prolongement du projet Cœur de ville, Monsieur le Maire informe aussi de la volonté de la municipalité de :

- Moderniser et rénover les infrastructures sportives du Lycée Corneille : la question du mode de financement se pose (un protocole d'accord est en étude avec la région). Avant de décider de ce qui sera fait, la Mairie souhaite mener une réflexion sur l'évolution du Pôle Lycée Corneille-Colbert (qui est un lycée phare dans les Yvelines) ;
- Créer 40 logements entre le parking de la piscine et les infrastructures sportives du Lycée Corneille (2021-2022);
- Créer une façade urbaine tout le long de l'avenue Charles de Gaulle avec la création de logements (en cours de réflexion à ce jour) ;
- Rénover le parking de la gare : toutefois, avant d'annoncer les mesures envisagées, le Maire précise que ce projet nécessite une réflexion en amont qui se fera dans la concertation, notamment avec le concours de l'association et de ses membres. Le Maire évoque la possibilité de créer une gare d'intérêt communautaire (parking de la Gare côté Corneille) en aménageant une partie du parking de la gare en un parking souterrain afin d'y augmenter le nombre de places. Il évoque également la possibilité de changer la destination de la Place Mermoz et invite l'association à participer activement à cette réflexion. En tout état de cause, ces projets sont à l'état de réflexion à ce jour et aucune initiative ne sera envisagée avant 2021-2022. En revanche, suite au lancement des marchés de rénovation de la SNCF, la passerelle permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder à la gare va être réalisée en 2020-2021. Monsieur le Maire encourage vivement les syndicats élus de l'association à travailler et collaborer sur ce projet et de ne pas hésiter à être force de propositions auprès de la Mairie.

(iv) La création d'une police municipale La Celle Saint Cloud Bougival

Monsieur le Maire rappelle que depuis des décennies, la Celle Saint-Cloud a pu profiter d'un poste de Police Nationale et de ses services au niveau municipal. Ainsi, tous les mardis, la Commissaire Divisionnaire, le Maire et son équipe en charge de ce domaine, tiennent une réunion pour faire le point sur les problèmes rencontrés au cours de la semaine. Il précise que si le poste d'un agent de police municipale venait à être créé au sein de la ville, cela aurait pour conséquence de retirer le poste d'un agent de police nationale dans la localité. Cependant, afin d'assurer une meilleure sécurité des Cellois, il a été décidé de mettre en place un plan de déploiement de la vidéo-surveillance dans la ville et un centre de supervision urbain où un agent surveillera les points chauds de La Celle Saint-Cloud et Bougival.

Monsieur le Maire propose à Monsieur Jacques Franquet, Maire-adjoint, Délégué à la Sécurité et aux Transports, correspondant Défense, et membre de l'association, de compléter cette information. Monsieur Franquet prend la parole et précise tout d'abord qu'à travers le programme Voisins Vigilants, les interlocuteurs du quartier font remonter les informations à la Police. Par ailleurs, Monsieur Franquet indique que dans les prochaines semaines, une équipe de police municipale (partagée entre LCSC et Bougival), sous l'autorité d'un capitaine, va être mise en place afin d'intervenir sur uniquement certains créneaux horaires (il a été constaté que les problèmes rencontrés se déroulent souvent pendant les mêmes créneaux horaires).

Le Président remercie Monsieur le Maire pour sa venue et son intervention et précise que concernant le parking de la gare, l'association restera vigilante afin que les intérêts des résidents de la Châtaigneraie ne soient pas lésés. Monsieur le Maire en prend bonne note, encourage l'association et les membres de la Mairie à travailler main dans la main sur ce projet et laisse carte blanche à Monsieur Schnell de solliciter et d'associer l'association à ce projet. Monsieur le Maire s'éclipse de l'assemblée peu de temps après son intervention, ayant d'autres engagements à honorer.

Monsieur Schnell et les membres de l'association répondent alors aux questions de l'assemblée :

- *Concernant l'installation du compteur « Gaspar »*

Une personne résidant dans la Châtaigneraie pose la question de l'obligation ou non d'accepter l'installation du nouveau compteur de gaz « Gaspar ». Monsieur Schnell indique qu'il est favorable à son installation. Contrairement à l'installation de Linky, il n'a pas eu connaissance de personnes s'étant opposées à son installation car il s'agit d'une opération simple. Suivant le cas de figure, soit il y a un changement de compteur, soit il y a simplement un changement de cadran pour permettre une lecture journalière de la consommation. Selon lui, il est difficile de s'y opposer car à long terme il y aura un problème de lecture de la consommation ; la personne ayant refusé son installation, risque, selon lui, une surtaxe pour le relevé de sa consommation.

Monsieur Jacques Franquet indique que dans certaines communes, le compteur « eau » commence à être installé et qu'en cas de refus, une surtaxe serait demandée en raison de la difficulté à relever les données du compteur.

- *Concernant l'allée La Fontaine*

Une personne résidant dans la Châtaigneraie, ayant préalablement remercié pour les travaux d'assainissement réalisés allée La Fontaine, demande qui il doit contacter pour demander la réfection de son bateau de stationnement et de son trottoir qui ont été endommagés lors des travaux. Monsieur Schnell lui demande de le contacter directement par courriel, afin qu'il puisse traiter le sujet.

- *Concernant les panneaux d'indication de La Celle Saint-Cloud et plus particulièrement la Châtaigneraie en sortant de l'autoroute A13*

Une personne résidant dans la Châtaigneraie, signale qu'en sortant de l'A13, au 1^{er} rond-point, La Celle Saint-Cloud est indiquée à droite alors qu'elle se trouve en face et que le panneau de direction de la Châtaigneraie est mal positionné. Monsieur Schnell a connaissance de ce problème de signalisation. Toutefois, ces panneaux appartiennent au Chesnay et non à La Celle Saint-Cloud. Il va relancer sur ce point le Maire adjoint du Chesnay en charge de cette question.

- *Concernant la circulation et les excès de vitesse*

Un résident de la Châtaigneraie fait remarquer que les voitures roulent très vite dans La Châtaigneraie et demande quelles sont les solutions envisagées pour mettre plus en avant l'information que le quartier est une « zone 30 » (marquage au sol ?) et comment éviter cette remontée rapide des véhicules de l'avenue des Gressets (contrôle de vitesse ?).

Monsieur Schnell se dit défavorable à une multiplication des panneaux indicateurs de la « zone 30 ». Concernant le marquage au sol, cette solution est envisageable sachant qu'elle représente un réel coût (marquage et son entretien) et peut présenter des dangers en cas d'intempéries (en cas de pluie, le marquage est glissant et risque de générer des contentieux). L'installation de passages surélevés représente un coût également important (de 12.000 à 13.000 euros). Aussi, il précise que la Mairie ne baisse pas les bras mais qu'il faut avoir une analyse raisonnée de la situation.

Une autre personne de l'assemblée informe du non-respect du « STOP » situé au croisement de l'avenue Molière et de l'allée Jules Verne.

Monsieur Franquet rajoute que concernant le contrôle de la vitesse, il y avait autrefois des opérations « coup de poing » pour s'assurer que le « STOP » (croisement Allée des Cottages et Avenue des Gressets) était respecté. Ce n'est plus le cas actuellement car pour mener à bien ce type d'intervention, il faut 4 agents assermentés ce qui représente un investissement lourd en termes de temps et de coût. Toutefois, avec la création d'une police municipale, ce type d'opérations va pouvoir à nouveau se faire.

Une autre personne présente dans l'assemblée, fait part que les scooters descendant l'allée Jules Verne roulent très vite et que des accidents sont évités de peu. Monsieur Franquet répond que, lorsque ce type de comportement est constaté, il ne faut pas hésiter à le signaler au 17.

- *Concernant le stationnement des voitures et plus particulièrement autour de la gare*

Un résident de La Châtaigneraie (arrivé il y a moins de 3 ans à La Châtaigneraie) demande quelles actions immédiates le Syndicat envisage de mettre en place pour accueillir les véhicules des personnes venant se garer autour de la gare.

Le président rappelle qu'une enquête a été menée par l'association il y a 4 ans, pour demander si les résidents de La Châtaigneraie souhaitaient l'instauration d'une zone payante autour de la gare. Les résidents avaient majoritairement répondu négativement à cette proposition. L'association, en laissant la situation telle qu'elle est à ce jour, ne fait que respecter le souhait de la majorité des résidents de La Châtaigneraie. La présidente de la Commission Circulation rajoute, par ailleurs, que courant décembre 2018-janvier 2019, sa Commission a consulté l'ensemble des habitants de l'Allée La

Forêt pour essayer de trouver une solution au problème de stationnement de cette allée, avec une proposition de marquage au sol des places de stationnement. Les résidents de l'allée La Forêt se sont majoritairement opposés à ce marquage au sol. L'association est force de propositions et de solutions, toutefois ces propositions n'obtiennent pas de consensus qui permettrait leur mise en place. Monsieur Franquet rajoute qu'il y a actuellement une vraie réflexion pour essayer de trouver des solutions alternatives (par exemple augmentation du nombre de lignes de bus et de leur passage, etc...) afin d'inciter les personnes se rendant à la gare de s'y rendre en bus et non plus avec leur véhicule personnel.

Une personne de l'assemblée demande à ce que les places de stationnement soient respectées. Monsieur Franquet fait part qu'avec la création d'une police municipale, ce type d'initiative sera plus facilement envisageable. Il attire toutefois l'attention sur le fait que ce sont généralement des personnes habitants dans la Châtaigneraie qui se garent mal et non les personnes extérieures à La Châtaigneraie.

Une personne de l'assemblée prend la parole et tient à préciser que le problème de stationnement est un problème insolvable et typiquement français. Nous vivons dans des villes anciennes construites à une époque où les voitures étaient de petite taille, voire moyenne. De nos jours, les véhicules construits sont beaucoup plus gros et mal adaptés aux dimensions des portails de garage et à notre capacité de stationnement. Il habitait auparavant à Garches et tient à signaler qu'on n'est pas si mal que ça, finalement, à La Celle Saint-Cloud !

- *Concernant le revêtement de la chaussée*

Cette même personne tient à attirer l'attention sur l'état de la chaussée à certains endroits de La Châtaigneraie et notamment dans l'avenue Molière où il circule en moto : il y a d'importants nids de poule qui sont dangereux pour les deux roues.

Monsieur Schnell l'informe que le budget de la ville est de 27 millions d'euros avec 2 millions d'euros alloués à la chaussée. Dans la mesure où la ville a souhaité une stabilité du taux d'imposition et n'a pas prévu d'augmentation des impôts, la Mairie fait avec le budget qui lui est alloué.

- *Concernant la réfection de la chaussée de l'Allée La Fontaine*

Un résident demande si, dans la mesure où la réfection de l'allée La Fontaine va être faite courant été 2019, la Mairie de La Celle Saint-Cloud envisage d'enfouir les lignes aériennes.

Monsieur Schnell l'informe que les lignes aériennes seront enfouies mais pas en 2019 et précise que les travaux d'enfouissement de lignes font des tranchées moins importantes.

- *Concernant l'éclairage public dans La Châtaigneraie*

Un propriétaire, présent dans la salle, fait remarquer que l'éclairage public dans La Châtaigneraie est faible, surtout en hiver et tout particulièrement dans la sente Florian.

Monsieur Schnell lui répond que la Mairie mène actuellement une grande réflexion sur le passage de l'éclairage public de la ville en « LED ». La décision sera prise lorsque l'étude d'éclairage sera finalisée. Monsieur Schnell précise que, lorsque cela sera nécessaire, l'éclairage public sera renforcé dans certaines rues.

- *Concernant la galerie marchande de La Châtaigneraie*

Une personne de l'assemblée demande ce que la Mairie envisage de faire pour maintenir la galerie marchande de La Châtaigneraie et éviter la désertification de certains commerces. Messieurs Franquet et Schnell l'informent que cette question relève de la compétence de Monsieur Hervé Brillant, Maire-Adjoint, Délégué Général aux Affaires Sociales, aux Moyens Généraux et au Commerce. Toutefois, ils font part de la volonté de la Mairie d'éventuellement créer au sein de la galerie marchande, un regroupement-pôle médical pour utiliser au mieux cette galerie.

- *Concernant certains arbres malades (Allée Horace Vernet)*

Une personne de l'assemblée fait part que sept arbres, Allée Horace Vernet (côté pair), sont en train de mourir. La Commission Boisement prend note de cette information et va se rendre sur place.

Enfin, un propriétaire de La Châtaigneraie tient à signaler que depuis un certain temps, il constate avec regret que rien n'est prévu pour améliorer la circulation dans La Châtaigneraie (notamment la vitesse excessive de certains automobilistes, etc...), l'enfouissement des lignes aériennes (rien n'est prévu pour 2019 et rien ne garantit que cela se fasse en 2020), etc. Il déplore cela et fait part de son mécontentement.

Le président clôt les questions-réponses et ouvre le vote du rapport moral, du rapport financier, de l'élection des deux nouveaux syndics et le renouvellement de trois syndics. Il déclare ensuite la clôture de séance.

La séance est levée à 12h00

Le quorum a été atteint avec 781 voix (minimum 772 voix) présentes et représentées.

Le rapport financier et moral est adopté avec 781 voix « POUR ».

Les deux nouveaux candidats au poste de syndics, à savoir Madame Alexandra Rigaud et Monsieur Patrice Bellocq sont élus avec 770 voix « POUR », 0 voix « CONTRE », 2 voix « NUL » et 9 voix « NON EXPRIMES ».